1209

2023-12-27 09:16:52

Type de milieu applicable	CE	1

Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotisse	ment			
		Type de structure	Minimum	Maximum
A Largeur d'un lot (m)		Isolé		2
		Jumelé	1	3
		Contigu	E STATE OF THE STA	4
BS	Superficie d'un lot (m²)	Isolé		5
		Jumelé		6
		Contigu		7

Impla	antation d'un bâtiment	44			
			Minimum	Maximum	
Α	Marge avant (m)				8
В	Marge avant secondaire (m)	>			9
С	Marge latérale (m)				10
D	Marge arrière (m)				11
Е	Front bâti sur rue (%)				12
F	Emprise au sol du bâtiment (%)				13
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu	
	1 logement				14
	2 ou 3 logements				15
	4 logements ou plus				16
	Habitation collective (H2)				17
	Habitation (H3)				18
	Maison mobile (H4)				19
	Autre usage				20

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION

Α	Marge avant (m)	21
В	Marge avant secondaire (m)	22
С	Marge latérale (m)	23
D	Marge arrière (m)	24
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T3, T4, T5 ou T6 (m)	25

Arch	itecture d'un bâtiment				
		Type de structure	Minimum	Maximum	
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé			26
		Jumelé	~ V		27
		Contigu	E III		28
В	Superficie de plancher (m²)	<u> </u>	A Or		29
С	Nombre d'étages	* 6			30
D	Hauteur d'un bâtiment (m)				31
Е	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée			32
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Sans distinction de l'usage			33
	, * <u>,</u> (C	Habitation (H)			34
		Autre usage			35
G	Plan angulaire (degré)				36
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)				37
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de- chaussée (%)	Sans distinction de l'usage			38
		Habitation (H)			39
		Autre usage			40
J	Ouverture d'une façade principale aux autres é	tages (%)			41
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaus	sée (m)			42
	Matériaux de revêtement autorisés				43
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de faça	de principale (m)			44
M	Hauteur d'une porte de garage (m)				45
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à	24 m (m ²)			46

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION

0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m	47
		Hauteur supérieure à 24 m	48
Р	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m	49
		Hauteur supérieure à 24 m	50
Q	Distances entre deux sections de grande hau	teur d'un bâtiment (m)	51

			Minimum	Maximum	
)	Proportion d'un terrain en surface végétale	(%)			Ę
)	Proportion d'une cour avant ou avant secor (%)	ndaire en surface végétale	14 Silli		Ę
	Proportion d'un terrain en surface carrossal	ble (%)			Ę
	Bande tampon		Type de milie	ux adjacent	
	A				5
	В	7(1)	T3-T4-ZM		5
	С				5
	D				5
	E				5
	F				6
	G	>			6
	Entreposage extérieur autorisé				6
	Étalage extérieur autorisé				6

Statio	onnement					
		Cour avant	Cour avant secon- daire	Cour latérale	Cour arrière	
	Emplacement d'une ai stationnement	re de				64
	Emplacement d'une air de chargement et déch gement					65
				Minimum	Maximum	66
A	Empiètement de l'aire avant (%)	de stationnement devant	t la façade principale			67
B	Largeur de l'entrée cha	arretière (m)				68
	Nombre minimum de c	cases		Minimum		

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION

Usage principal de la catégorie d'usages « Habitation	Par logement	(
	Par chambre	
(H)»	Pour visiteur (bât. de 10 logements ou 10 chambres et plus)	-
	Usage additionnel	
Autre usage	Usage principal	
	Usage additionnel	-
	Aire de rassemblement	

Utilis	eation des cours et des toits			
		Туре		
	Utilisation des cours et des toits autorisée	(O)		76
	Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages	. >,		77
	Autre bâtiment			78
		Minimum	Maximum	
A	Emprise au sol des constructions accessoires (%)	*6		79
B	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (n	1)		80

Affichage	
Affichage autorisé	81

Usages et densité d'occupation		
Usages spécifiquement autorisés	Activité nautique (744), Service de location d'embarcations nautiques (6356)	82
Usages spécifiquement prohibés	Service d'entretien, de répara- tion et d'hivernage d'embarcations (7445)	83

Autres dispositions particulières	
	84